Sécurité publique : abdication de l'Etat

14/12/2008 à 0h00

Les sociétés privées de surveillance devraient jouer un plus grand rôle dans la sécurité des Français. C'est ce que souhaite Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur. Dans un livre blanc sur «*la participation de la sécurité privée à la sécurité générale en Europe*», la participation de ces sociétés au maintien de l'ordre y est présentée comme inéluctable. Elle l'est d'autant plus que les effectifs de police et de gendarmerie seront à la baisse dans les années futures.



La France compte 379 policiers et gendarmes pour 100 000 habitants, contre 360 en moyenne dans l'Union . L'Italie, l'Espagne et la Grèce la devancent de loin en termes d'effectifs publics. Et si l'on y additionne les privés, la France recule encore dans le classement, avec 567 agents au total pour 597 en moyenne en Europe. Pourtant, les agents de surveillance, gardiens et autres vigiles sont déjà bien installés dans l'espace public : aéroports, gares, chantiers, grands magasins.

La sécurité est aussi un marché prometteur. D'après la Confédération européenne des services de sécurité (Coess) qui regroupe 30 fédérations nationales, 1,7 million de personnes sont employées en Europe par 50 000 entreprises, brassant **15 milliards d'euros de chiffre d'affaires**, pour les seules activités de surveillance humaine. En France, dans les dix ans

qui viennent, avec 200 000 effectifs au total, **le nombre d'agents privés sera équivalent à celui des policiers et des gendarmes réunis**. Face à cette évolution, l'Etat envisage quelques garde-fous. Une carte professionnelle obligatoire délivrée par les préfectures vient d'être instaurée récemment. Certains vigiles étaient embauchés alors qu'ils n'avaient pas le droit d'exercer, d'autres étaient des sans-papiers.

Dans ce domaine comme dans tant d'autres, l'Etat abandonne une partie de ses devoirs et de ses prérogatives à des intérêts privés. L'avenir dira qui en seront réellement les bénéficiaires.

(Le Figaro 1, 2)